

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 FÉVRIER 2014**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 28/01/2014

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 10/02/2014

**Délibération n° D-2014-7**

Commission de règlement amiable - Travaux quartier de la  
Tour Chabot Gavacherie - Demande d'indemnisation  
complémentaire de la SARL DELPECH pour la boulangerie-  
pâtisserie 'L'Arbre à pain'

**Président :**

**MADAME GENEVIÈVE GAILLARD**

**Présents :**

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

**Secrétaire de séance :** Pilar BAUDIN

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Patrick DELAUNAY, Monsieur Nicolas MARJAULT, ayant donné pouvoir à Madame Nathalie SEGUIN, Madame Annick DEFAYE, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE, Madame Blanche BAMANA, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Sylvette RIMBAUD, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGÉ, Madame Maryvonne ARDOUIN, ayant donné pouvoir à Madame Anne LABBE

**Pôle Cadre de vie et Aménagement  
urbain**

**Commission de règlement amiable - Travaux quartier  
de la Tour Chabot Gavacherie - Demande  
d'indemnisation complémentaire de la SARL  
DELPECH pour la boulangerie-pâtisserie 'L'Arbre à  
pain'**

Monsieur Jean-Claude SUREAU, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération en date du 25 juin 2012, le Conseil municipal de la Ville de Niort a mis en place une commission de règlement amiable pour les travaux de rénovation urbaine et sociale du quartier de la Tour Chabot Gavacherie.

Cette commission a pour objet de permettre aux commerçants qui subiraient une perte de chiffre d'affaires en lien étroit avec les travaux de prétendre à une indemnisation. La commission examine les demandes d'indemnisation, les instruit et fait les propositions d'indemnisation des commerçants au Conseil municipal.

Par délibération en date du 20 décembre 2013, le Conseil municipal a décidé d'attribuer à la SARL DELPECH, pour la boulangerie-pâtisserie « L'Arbre à pain » située 28 rue Jacques Cartier, une indemnité provisionnelle d'un montant de 3 000 € pour la période de travaux de la rue et de la place Jacques Cartier du 11 mars 2013 au 30 août 2013 inclus.

Une demande d'indemnisation complémentaire a été déposée le 27 décembre 2013 par la SARL DELPECH.

Considérant que certains éléments fournis dans la demande d'indemnisation initiale et retenus par la commission pour l'appréciation du préjudice subi étaient erronés, la commission de règlement amiable lors de sa séance du 16 janvier 2014, a décidé de réexaminer la demande d'indemnisation de la SARL DELPECH.

Considérant la perte de chiffre d'affaires de la boulangerie pâtisserie « L'Arbre à pain » située 28 rue Jacques Cartier sur la période de travaux de la rue Jacques Cartier de mars à juillet 2013,

Considérant que l'ouverture d'un second point de vente au 222 rue de Ribray à compter de septembre 2012 n'a pas permis de pallier aux incidences des travaux sur l'activité du commerce,

Vu l'avis favorable de la commission de règlement amiable en date du 16 janvier 2014 et la proposition d'une indemnité globale à hauteur de 10 000 euros pour la période de travaux de mars à juillet 2013,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- arrêter le principe d'une indemnisation et décider d'attribuer une indemnité globale d'un montant de 10 000 euros à la SARL DELPECH pour la boulangerie pâtisserie « L'Arbre à pain » située 28, rue Jacques Cartier en raison des travaux de la rue Jacques Cartier et de la Place Jacques Cartier qui se sont déroulés de mars à juillet 2013 ;

- approuver la convention d'indemnisation à passer avec la SARL DELPECH ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Claude SUREAU